PRINCIPAUTÉ DE MONACO
UN RÔLE À PART DANS LE MONDE.

Les équipes de la Direction de l'Aménagement Urbain (DAU) ont commencé leur **traitement préventif** contre les **moustiques**, y compris le **moustique tigre**. Entre les mois d'avril et d'octobre, des pulvérisations régulières d'un **larvicide biologique** « **Vectobac** » sont renouvelées toutes les trois semaines dans les espaces et jardins publics, sur les étendues d'eau, aux endroits à risque d'eau stagnante permanente ou temporaire pouvant être le siège de développement larvaire pour le moustique.

Le traitement utilisé contient une bactérie qui va empêcher le développement des larves et l'émergence de toutes les espèces moustiques adultes. Cette bactérie agit de façon sélective uniquement sur les moustiques, elle n'est pas toxique pour les humains, les animaux domestiques ni la faune aquatique.

En plus des traitements préventifs, des campagnes ponctuelles sont réalisées en fonction des plaintes et des observations des agents qui sont sur le terrain.

L'eau stagnante reste l'endroit privilégié où se développent les larves ; il est donc important que les particuliers soient aussi attentifs pour éviter ces eaux stagnantes que ce soit dans des bidons, seaux, coupelles de pots de fleurs qu'il convient de vider régulièrement.

La prévention est importante dans cette lutte contre les moustiques, sachant qu'après éclosion, la dispersion du moustique s'effectue sur quelques centaines de mètres autour des lieux de ponte.

Plus de renseignements : amenagement@gouv.mc